

--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--

DECRET N° 80-152 du 19 Avril 1988

portant nomination et promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Adrian Henry PENROSE, Assistant Technique au Département d'Anglais de l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 88-016/ANR/CP/P du 28 Mars 1988 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la République à décerner, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, le grade d'Officier à Monsieur Adrian Henry PENROSE, Assistant Technique au Département d'Anglais de l'Université Nationale du Bénin.
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu ,

.) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 28 Mars 1988 ,

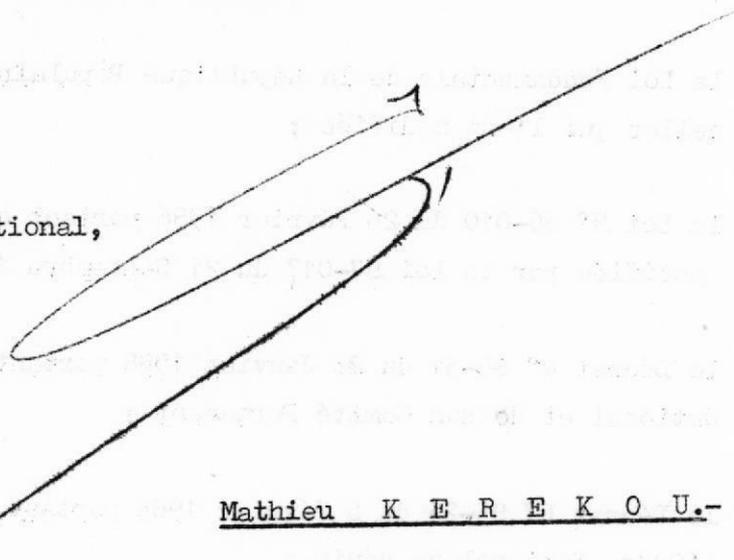
.../...

Monsieur Adrian Henry PENROSE,  
Assistant Technique au Département  
d'Anglais de l'Université Nationale du Bénin.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

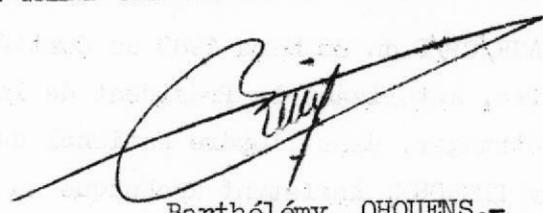
Fait à COTONOU, le 19 Avril 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

AMPLIATIONS : P R 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 - CP/ANR 4 -  
PPC 2 - SGCEM 4 - DLC - DPE - INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 - IGE et ses sections 4 -  
DCCT 1 - CSP 1 - BN - DAN 4 - UNB - FASJEP - INSJA 6 - Préfets 6 - JOREB 2 -  
Intéressé 1.-